

Positions de la FNADE

Mise au point du barème E et ré-agrément de la sté Eco-Emballages.

Préambule :

Pour la FNADE, le système Eco-Emballages est une réussite en France, et même si des améliorations peuvent être apportées, le dispositif doit être pérennisé.

Nous adhérons à l'objectif essentiel de la prévention des quantités de déchets et avons un certain nombre de points de convergence avec Eco-Emballages : une vision commune sur la maîtrise et l'optimisation des coûts de collecte, sur l'accroissement de l'efficacité du tri, notamment par la communication de proximité auprès des habitants ;

Enfin nos approches industrielles se rejoignent, sur la nécessaire modernisation des centres de tri de déchets ménagers, mais aussi par plus de valorisation via de nouvelles filières.

I) Barème de soutien aux collectivités :

- Dans le cadre de l'actualisation du système actuel de soutiens à la tonne triée – STT, mettre à jour les gisements de référence, notamment suite aux résultats de l'étude Ademe-Modecom 2009 ; réviser les paliers et montants selon la performance par matériau, puis les indexer annuellement.
- Renforcer les soutiens complémentaires à l'habitat collectif vertical ainsi qu'aux zones rurales, afin de faciliter les investissements spécifiques nécessaires en équipements de pré-collecte et en matériels de collecte : conteneurs de CS notamment enterrés, communication locale ciblée, contenants à domicile.
- Couvrir effectivement 80% des coûts nets standards de référence des collectivités locales, indépendamment de l'atteinte de l'objectif des 75% de recyclage matière.
- Tenir compte du contexte normatif et réglementaire (notamment la R437 – suppression des sacs) et fixer son impact sur les coûts de collecte (coût des conteneurs, temps de collecte supplémentaire,...).
- Communication locale : Elargir les soutiens aux 'ambassadeurs du tri' à temps partiel (à mi-temps ou plus), incluant les CDD ou Intérim, et inclure les prestations similaires pouvant être assurées par des associations, des entreprises prestataires de collecte ou de gestion de parcs de conteneurs. Augmenter la couverture des dépenses de communication de 50% à 80% pour que plus d'actions soient réellement effectuées. Promouvoir les programmes pluriannuels de communication pour obtenir des résultats durables.
- Développer les possibilités de valorisation efficaces au plan environnemental :
 - o Soutien à d'autres emballages s'il existe des solutions avec un intérêt technique et économique avec l'objectif d'inclure 95% des emballages ménagers dans les consignes de tri.
 - o Soutien aux études et aux investissements nouveaux pour ces valorisations matière en devenir.
 - o Soutien aux transports alternatifs sur les emballages conditionnés (rail, fluvial).
 - o Soutien à la valorisation énergétique : maintien nécessaire en tant qu'énergie renouvelable, et dans un cadre actualisé qui devrait inclure le biogaz des CSDU au potentiel méthanogène maîtrisé, selon des modalités inspirées des nouveaux critères de la TGAP 2009.
 - o Ne plus gager la V.E. sur les tonnes collectées sélectivement, dans la limite du gisement plafond.

II) La saine concurrence sur les matériaux :

- Maintenir un contexte concurrentiel réel pour la reprise des matériaux, et notamment via le dispositif de 'Reprise Garantie' des matériaux, développé par la Fnade et Federec.
- Préserver l'ouverture concurrentielle qui a fait ses preuves au profit des collectivités, donc pas d'internalisation des filières chez Eco-Emballages,
- Etendre l'A.Z.E. (Aide aux Zones Eloignées) à la R.G. et à la R.C.L., alors qu'elle est réservée à ce jour uniquement à la Garantie de Reprise, et à verser de même au repreneur.
- Utiliser des normes marchandes internationales reconnues pour les matériaux traités (GM, 1.02, 1.04,...), et accepter des certificats de recyclage basés sur ces normes.

III) Régler les problèmes spécifiques de certains emballages :

- ELA - (Briques alimentaires) : Création d'une nouvelle 6^{ème} filière spécifique, avec des possibilités de valorisation plus ouvertes tenant compte du bilan environnemental global d'une part, et des nouveaux composites plastique/alu d'autre part (laisser sa place à la valorisation énergétique).
- Les cartons : Trouver une solution simple pour tenir compte des cartons commerciaux ou issus des déchetteries entrant dans les cartons ménagers soutenus : Le pourcentage étant à réguler chaque année en fonction des chiffres déterminés par un observatoire pertinent.
- Aérosols : Ce sont des déchets dangereux diffus (rubrique 16-05-04) qui causent des accidents dans les centres de tri et de recyclage ; il faut donc les exclure des recommandations et consignes de tri dans les emballages et les faire contribuer à la REP imminente 'Déchets dangereux des ménages'; en attendant, il convient que Eco-Emballages prenne en charge d'urgence les surcoûts liés à la gestion spécifique nécessaire (tri, non-compaction, zones ATEX, transport ADR). A terme, les solutions locales seront recherchées par des accords tripartites EE - C.L. - Opérateurs.
- Le 'hors-foyer' : La FNADE est favorable à ce que tous les emballages destinés aux particuliers contribuent aux motifs des objectifs totaux européens, de la responsabilité des producteurs, et de la simplification du système ; une règle simple de répartition de la ressource sera cependant à définir d'une part avec EE pour les C.L. et d'autre part avec l'ADEME pour la restauration extérieure 'industrielle et commerciale' (grands sites recevant du public, infrastructures de transport, ...).

IV) Préservation du domaine marchand :

- **limiter strictement l'extension constatée en dehors de l'objet social et de l'agrément.**
- Limiter l'action d'Eco-Emballages au seul domaine de compétence de la collecte sélective des emballages ménagers, de leur tri et de leur valorisation.
- Recentrer les études et les moyens aux informations d'intérêt général, et sur les emballages uniquement.(pas sur les OMR, la méthanisation, le PTMB, la labellisation des collectes,...).
- Réaffecter des moyens à l'ADEME directement ou indirectement afin que les informations autres que celles des seuls emballages soient contrôlées et exprimées par l'agence d'Etat.
- Limiter la diffusion des informations de l'éco-organisme aux seules données correspondant à son champ de responsabilités (notamment celles issues de 'E-coûts').

- Réserver autant que possible les budgets aux professionnels : communication locale, formations, géo-localisation ('Mapeos' à limiter aux niveaux 1 et 2), audits et diagnostics.
- Veiller à ce que les études de l'éco-organisme soient bien centrées sur les C.S. des emballages.

IV) Gouvernance de l'éco-organisme

- Instaurer rapidement la future 'Commission de régulation des filières de gestion de certains déchets' : cette instance d'orientation, de contrôle et de médiation où le rôle de l'Etat sera renforcé devra être un supra-organisme de toutes les REP ayant le pouvoir de veto et d'éventuelle sanction. Des pénalités intermédiaires notamment financières doivent être prévues dans ce cadre-là.
- Au sein de la C.C.A., comprenant désormais 7 collèges, nous demandons 2 membres supplémentaires dans le collège des professionnels.
- Fixer le seuil du droit de veto éventuel à 3 collèges sur les 7, c'est-à-dire que 3 collèges au moins puissent empêcher qu'une décision (notamment sur le ré-agrément) soit entérinée.

V) Optimisation des collectes et du tri

- Poursuivre l'optimisation des coûts en limitant le fractionnement des flux et la fréquence des collectes, ce qui facilitera l'atteinte des objectifs nationaux de réduction du CO₂ (-20% à 2020).
- Dans ce contexte confirmer le 'bi-flux' en porte à porte en groupant les Emballages avec les journaux-magazines et les papiers de bureaux en liaison avec Eco-Folio. Développer le verre en apport volontaire.
- Inciter à limiter strictement l'allotissement sur un même territoire des collectes sélectives de recyclables et des autres collectes d'OMR ; ceci afin de permettre aux prestataires d'optimiser les moyens et les coûts selon l'évolution de chacun des flux, et notamment en cas de mise en place de la Tarification Incitative.
- En milieu rural, inciter spécifiquement à la collecte par Points d'Apport Volontaire (aériens ou enterrés ou semi-enterrés), ou par des bacs de proximité. Aider à financer sur ces points les nécessaires services de lavage, de collecte des dépôts clandestins, et d'entretien-maintenance.
- Utiliser les compétences des professionnels dans les services de Redevance Incitative et de relation directe auprès des habitants.
- Prévoir des subventions aux nouveaux centres de tri : Aides EE/ADEME aux C.L. également dans le cas des centres de tri dont l'investissement est pris en charge par une entreprise.

Conclusion :

La prise en compte par les instances nationales de ces remarques et souhaits des professionnels de la **FNADE** devrait permettre d'atteindre plus facilement et rapidement les objectifs nationaux et européens en matière de collecte sélective et de valorisation des déchets d'emballages ménagers.